

# L'INDISPENSABLE FONCTIONNAIRE ORANGE

- Ma rémunération
- Ma carrière

La CFDT m'informe et me défend !

## INTRODUCTION

**Vous retrouverez dans ce fascicule les nouvelles échelles indiciaires des fonctionnaires d'Orange (ratifiées par les décrets parus le 25 novembre 2020) ainsi que les tableaux de correspondance pour les promotions.**

**La CFDT revendique toujours la fusion des intra-bandes pour l'ensemble des fonctionnaires afin de gommer les divergences entre ACO et AFO et ainsi simplifier la gestion RH (comme cela a été fait à la Poste sur le 4.1/4.2)**

## La Rémunération

Vous y retrouverez aussi l'essentiel des dispositions salariales 2021 issues de la décision unilatérale faute d'accord salarial valablement signé à Orange. Les augmentations de la décision unilatérale sont collectives, individuelles et/ou managériales. Les cadres fonctionnaires sont assujettis au salaire global de base (SGB) qui est la somme du traitement indiciaire brut (TIB), du complément salarial (CS [ex CFT]) et de possibles avantages monétaires. La rémunération indiciaire brute s'obtient en multipliant l'indice réel par la valeur du point (toujours bloquée à 4,686€ depuis le 01/02/2017). L'indice net majoré sert pour les cadres comme pour les non-cadres au calcul de la pension de retraite.

*(plus d'informations dans documents)*



Documents

[INDISPENSABLE FONCTIONNAIRE ORANGE](#)